

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 8

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
26/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 23

votants 27

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
Centre Communal d'Action
Sociale- Election des
membres du Conseil
d'Administration

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 19h56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme TOUTAIN)
- Mme PATOUX (pouvoir donné à Mme AUGUSTE)
- Mme TERLON--CORDE (pouvoir donné à M. MULLOT)
- Mme RAIMBEAUX (pouvoir donné à Mme LEGRAND)

Secrétaires de séance :

Mme Veronique SCHLESSER-LELIEVRE

DELIBERATION N° 8

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Election de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la Commune de CAMON doit fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU l'Article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

VU les Articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 10,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire la moitié des membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

CONSIDERANT qu'une seule liste respectant la représentation proportionnelle est présentée,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Ont été proclamés membres élus du conseil d'administration :

5 membres élus
1 – Nathalie NOISELIET
2 – Juliette TOUTAIN
3 – Alain BOCQUILLON
4 – Franck TOSOLINI
5 – Chantal CHEVALIER

ARTICLE 2: Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

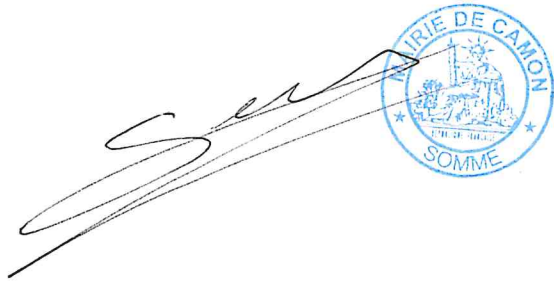
Suffrages exprimés :

- Voix POUR : 27

- Voix CONTRE : 0

- ABSTENTIONS : 0

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, written over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE CAMON' at the top and 'SOMME' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a landscape.

Le secrétaire,

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of a few vertical strokes and a horizontal base.